

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Agent de Surveillance de la Voie Publique



Identification du poste

Pôle	Tranquillité Publique
Service	Police Municipale
Catégorie	C Filière : Technique et administrative
Cadre d'emplois	Adjoints techniques territoriaux
Date de création du poste	Délibération du
Responsable hiérarchique N+1	Responsable de la police municipale
Responsable hiérarchique N+2	Maire et Directeur Général des Services
Lieu d'affectation	Mairie – Bureau de la Police Municipale
Temps de travail / semaine	Temps complet 36 heures / semaine
Horaires de travail	Horaires de journée entre 08h00 et 17h30, et dimanches et nocturnes

Descriptif général des missions

Surveillance du stationnement des véhicules sur la voie publique
Protection aux entrées et sorties des établissements scolaires
Coursier

Descriptif des activités et tâches

- ▶ **Verbaliser les véhicules en infraction au stationnement et plus particulièrement sur les zones à durée limitée**
- ▶ **Assurer la protection des personnes lors des entrées et sorties des établissements scolaires**
- ▶ **Effectuer les liaisons administratives pour les services de la ville, affichage et port de plis**
- ▶ **Occuper la fonction et les missions de régisseur titulaire du marché dominical**
 - Gérer l'ensemble de la régie municipale
 - Organiser et piloter les commissions
 - Traiter les différents dossiers administratifs en lien avec la fonction

Compétences

- ▶ **Diplôme / formation** : Permis B exigé
- ▶ **Profil** :
 - Profond respect de la déontologie
 - Sens accru du service public et des relations avec le public
 - Etre en bonne condition physique
- ▶ **Savoirs spécifiques** (connaissances théoriques) :
 - Bonnes connaissances de l'ensemble des textes et des règlements en vigueur
 - Bonnes connaissances des caractéristiques géographiques et socio-économiques du territoire de compétence
 - Maîtrise du code de la route
- ▶ **Savoir-faire** (connaissances techniques) :
 - Capacité à rendre compte par écrit ou par oral au Chef de Service de tous les événements
 - Capacité à analyser et à gérer toute situation
 - Capacité à porter assistance aux personnes en difficultés

► **Savoir-être indispensables attendus par la Collectivité :**

- Sens du service public et de l'intérêt collectif
- Sens de l'engagement
- Capacité d'adaptation
- Droiture et intégrité
- Attitude constructive et bienveillante
- Discrétion / respect du secret professionnel
- Sensibilisation au développement durable

► **Savoir-être** (comportements, attitudes, qualités humaines) :

- Forte disponibilité
- Bonne réactivité
- Exemplarité
- Excellente qualité de la relation avec le public
- Neutralité dans la gestion et le suivi des situations
- Patience et tempérance (absence d'écart de langage quelle que soit la situation)
- Respect des personnes
- Polyvalence

Conditions particulières d'emploi

► **Moyens mis à disposition** (matériels, humains, financiers, ...) :

- Moyens bureautique et informatique
- Téléphones fixe et portable
- Port de l'uniforme obligatoire ainsi que des équipements de sécurité

► **Modalités d'organisation du travail et contraintes** (déplacements professionnels, travail isolé, ...) :

- Horaires de journée entre 08h00 et 17h30, travail le week-end suivant les nécessités de service
- Relations avec tout type de publics, les agents de police municipale et les autres ASVP